

Le Caquetoir

Bulletin Municipal N°66 - Brinon sur Sauldre



Zoom sur Zoé

Le parcours peu banal de cet enfant du village.

Revitalisation du Centre Bourg

C'est parti, les travaux ont débuté début juin.

Reprise des festivités

Les voitures anciennes, le vide grenier...





SOMMAIRE

ÉDITORIAL DU MAIRE.....	3
-------------------------	---

VIE COMMUNALE

Finances communales.....	4 à 6
Revitalisation Centre-Bourg.....	7 à 9
Radars pédagogiques - infos.....	10
La Fibre - 5G - Stagiaire.....	11
Les festivités à Brinon.....	12
Les incivilités.....	13
Les P.A.V.....	14-15
Infos.....	32-34
Etat civil.....	33
Calendrier des manifestations.....	35

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nançay.....	16
-------------	----

ENFANCE - JEUNESSE

Monsieur Martinat.....	17
L'ALSH.....	17

VIE ASSOCIATIVE

Le comité des fêtes.....	18
Le comité d'entraide.....	19
Les amis des chemins de Sologne.....	20
Le gardon de Sologne - le club informatique.....	21
Le Club Hippique de Brinon - Le Badminton.....	22
Le CCB.....	23
L'Hamonie Chorale - l'école de musique.....	24

PORTRAITS

Zoé.....	25
Monsieur Chatonnat.....	31

TOURISME - CULTURE

Les Clouzioux.....	26-27
Sculpt'en Sologne.....	28
Nesta.....	29
Souvenirs, souvenirs.....	30

LA MAIRIE

6 route de Chaon
18410 BRINON SUR SAULDRE

 02 48 81 52 70

Courriel : accueil.mairie@ville-brinon.fr
Site : www.ville-brinon.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi	9h - 12h
Mardi	9h - 12h / 14h30 - 17h30
Mercredi	9h - 12h
Jeudi	9h - 12h / 14h30 - 17h30
Vendredi	9h - 12h / 14h30 - 17h30
Samedi	10h - 12h (uniquement les semaines paires)

PROCHAINE PUBLICATION

(Sous réserve de modification)

Janvier 2022

Bulletin semestriel N°66 - La Caquetoir

Équipe de rédaction : Sonia Chapron, Hélène Ellier, Cécile Malbec, Patrick Migayron, Marie Petit, Michèle Robert, Denise Soulat.

Les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce numéro sont remerciées.

(Les articles ont été clôturés le 18 juin 2021)



ÉDITORIAL

De Lionel Pointard, Maire

En janvier 2021, j'ai fait un rêve, est-il en train de se réaliser ?

En Juin, un samedi matin, « Tout Jazz Dehors », dans la cour de l'école élémentaire et le dimanche, 90 voitures anciennes, rutilantes et vrombissantes, faisaient le bonheur des badauds venus nombreux admirer ces beaux spécimens des années 1900 à 2000. Nostalgie et admiration pour tous ces collectionneurs passionnés.

Enfin, pour poursuivre les festivités, le retour du grand déballage dans la grande rue, organisé par le comité des fêtes, et en rythme avec les Wilson 5.

Le calendrier des fêtes va refaire son apparition, mais d'ores et déjà, notez sur votre tablette, le Feu d'artifice du 14 juillet, au bord de l'étang communal.

La vaccination massive de la population a permis cette bouffée d'oxygène, et à ce sujet, je tiens à remercier les professionnels de santé, les bénévoles et la municipalité d'Aubigny sur Nère pour la parfaite tenue du centre de vaccination, l'excellence de l'accueil reçu et l'organisation exemplaire. Nos professionnels locaux sont également à féliciter pour leur engagement, merci à tous pour leur dévouement.

Comme vous avez pu le constater, les travaux ont commencé. Ceci perturbe un peu notre quotidien mais respectons toutefois les règles de stationnement, particulièrement dans la Grande Rue où se pratique un stationnement alternatif par quinzaine, alors soyez vigilants.

Patience et civisme, une petite année à subir ces va et vient de camions, pelleuses et engins de chantier, mais vous serez fiers de la réalisation qui mettra en valeur notre centre bourg.

Tout bouge, et ce premier juin, nous avons signé la vente du terrain à la société « Âges et Vie », les travaux devraient commencer fin d'année.

Malgré cette pandémie, notre village qui a connu des moments difficiles, a bien réagi : les entreprises, artisans, commerçants et professionnels de santé nous ont permis de supporter les confinements successifs, alors continuons à les soutenir par notre présence au quotidien.

Pour autant, je le rappelle, cette libération tant attendue ne se fera que progressivement en respectant les gestes barrières même si ceux-ci sont contraignants, c'est le prix à payer pour notre liberté retrouvée.

Passez de bonnes vacances et participez massivement aux manifestations de nos associations, soutenons nos bénévoles qui animent sans compter notre beau village.

Je ne peux tous les citer mais je leur apporte mon soutien inconditionnel.

Un village, c'est vivant, à l'image de Brinon, sachons nous distinguer et ensemble portons haut nos couleurs et notre enthousiasme.

LES FINANCES COMMUNALES

Les comptes administratifs se divisent en sections bien distinctes.

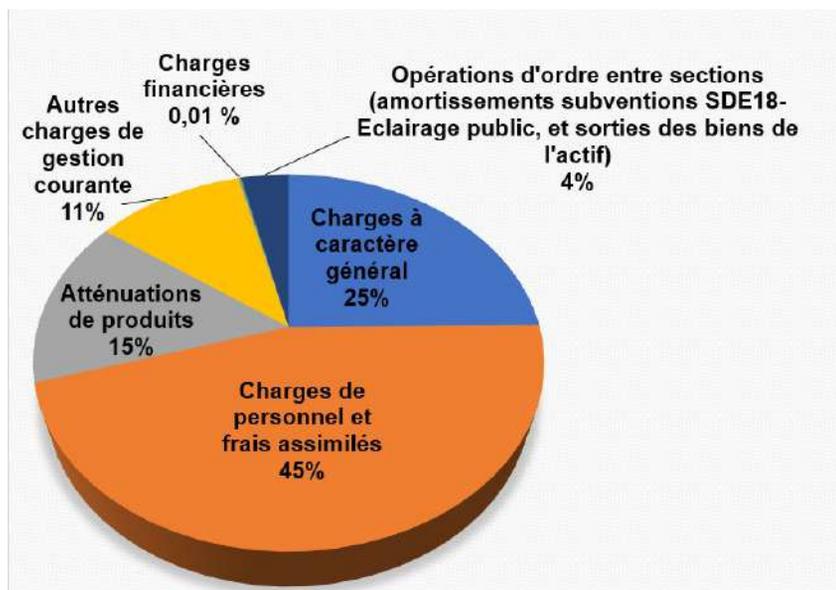
Le Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement couvrent toutes les charges financières de la commune: charges salariales, chauffage, électricité, eau, assurances, contrats de maintenance, petits achats et entretien divers du patrimoine immobilier, frais scolaires, périscolaires et extrascolaires (ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement), et actions sociales....

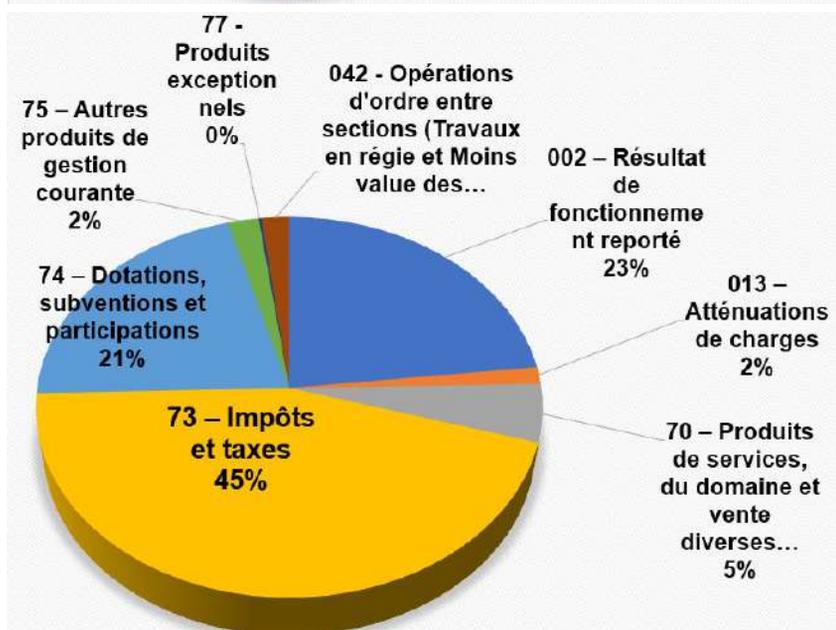
Les recettes de fonctionnement alimentées par les taxes communales, redevances diverses, dotations de l'état et autres prestations (revenus des immeubles).

Les dépenses de fonctionnement, toujours très stables, sont de 1.044.962 € financées par des recettes de 1.265.597 €, soit un excédent positif de 220.634 € pour 2020, auquel on ajoute l'excédent 2019, ce qui nous donne un résultat de fonctionnement au 31/12/2020 de 603.215 €.

Dépenses de fonctionnement :



Recettes de fonctionnement :



LES FINANCES COMMUNALES

L'investissement

Également des recettes et des dépenses.

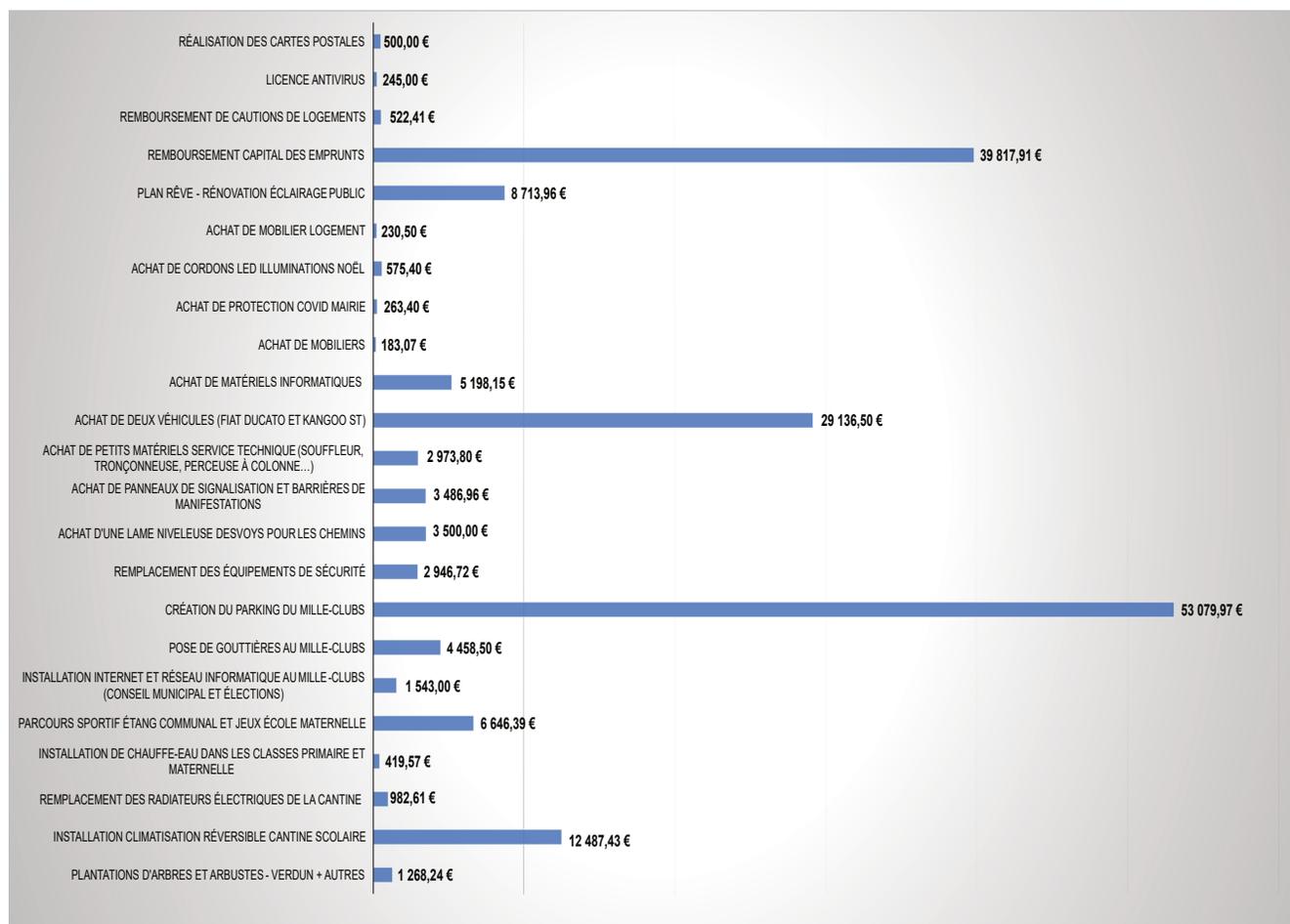
Côté recettes, les subventions et surtout le versement de l'excédent de fonctionnement de l'exercice en cours pour nous permettre d'entreprendre des travaux ou achats importants.

Pour le Budget primitif de 2021, c'est donc la somme de 523.203 € qui a pu être versée en recettes d'investissement.

Ces résultats comptables 2020, nous confortent dans nos projets et nous donnent l'oxygène nécessaire pour appréhender les travaux de revitalisation du centre bourg, en toute sérénité.

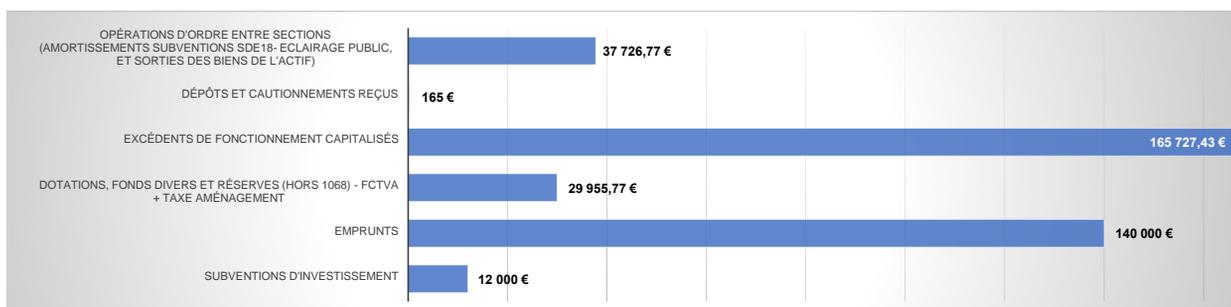
En 2020, nous avons réalisé des investissements pour un montant global de 138.839 €, année un peu particulière, compte tenu du renouvellement du conseil municipal et des effets « confinements » liés à la pandémie.

Dépenses d'investissement



LES FINANCES COMMUNALES

Recettes d'investissement



L'Assainissement

Le budget est en auto-suffisance pour 2020 avec quelques réserves pour de futurs travaux de réhabilitation du réseau « eaux usées ».

BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT

Qui doit se faire recenser ?

- Tous les français, filles et garçons âgés de 16 ans.

Pourquoi ?

- Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la JDC (Journée Défense et Citoyenneté).
- Le recensement vous permet également d'être inscrit sur La liste électorale de votre commune sans avoir à faire de démarche.

Comment se faire recenser ?

Se présenter à la Mairie dans les 3 mois qui suivent les 16 ans avec les pièces justificatives suivantes :

- Livret de famille des parents
- Carte d'identité du mineur (en cours de validité)

Contacts et informations

Accueil de Mairie : 02 48 81 52 70

Infos sur
www.majdc.fr



Mairie
de
BRINON SUR SAULDRE

SECRETARIAT DE MAIRIE

* * *

**A COMPTER DU 1^{er} JUILLET, LE SECRETARIAT
DE MAIRIE**

**SERA FERME TOUS LES SAMEDIS
PENDANT LES CONGES D'ÉTÉ.**

**Réouverture le :
Samedi 11 Septembre 2021 (semaine paire)**

**Le Maire,
Lionel POINTARD**

Mairie de Brinon-sur-Sauldre - 6, Route de Cham - 18410 BRINON-SUR-SAULDRE
Tél. 02-48-81-52-70 - Fax. 02-48-81-52-71 - Courriel : accueil.mairie@ville-brinon.fr
Site internet : www.brinon.fr

REVITALISATION CENTRE-BOURG

Enfin, c'est parti !

Les premières pelleteuses sont déjà à l'œuvre, le coup d'envoi est lancé.

Depuis de nombreuses années, à chaque promesse électorale, vous avez entendu parler de la route de Chaon.

Ce projet ne voyait pas le jour pour diverses raisons.

Ça y est, nous y sommes, des promesses nous passons à l'acte.

Les travaux sont en cours, ce qui ne sera pas sans poser quelques problèmes de circulation, nous en sommes conscients, mais nous comptons sur votre patience et compréhension pour les désagréments occasionnés.

La place de l'église, épicerie du village, va retrouver son marronnier.

Le projet de réaménagement inclut la mise en valeur de l'église, de son parvis et du jardin anglais attenant qui deviendra un lieu de détente et de promenade. Agrémenté d'essences variées (Liquidambar, Ginkgo, Guerens, Acer...) le tout dans un esprit de modernité (fauteuils, bancs, jeux, kiosque), on redonne à cet endroit un peu plus de légèreté en réduisant les allées pour un entretien plus aisé.



La sécurité a été particulièrement pensée afin de ralentir au maximum le flux routier par la création d'une écluse au niveau de l'école maternelle. De nombreux passages piétons, l'élargissement des trottoirs, ont été pensés, l'ensemble en pavé de grès ocre et rouge pour rappeler la dominante brique de notre village solognot. L'allée piétonne des tilleuls sera réalisée en espaliers pour éviter le ravinement des eaux pluviales.

Cette réalisation ambitieuse n'est possible que grâce aux subventions accordées par le Département, la Région Centre Val de Loire et l'État (DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) à hauteur approximativement de 50% du coût total, le reste étant financé par un prêt sur 20 ans. Le SDE18 (Syndicat Départemental de l'Énergie du Cher : éclairage public, enfouissement des réseaux secs) assure quant à lui une prise en charge de 50 % du montant des travaux d'enfouissement.

Le SIAEP Brinon/Clémont (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable : conduites et canalisations d'eau potable) prend en charge la totalité du renouvellement du réseau. Le Département assure la partie voirie dans sa totalité : renouvellement complet de la bande de roulement jusqu'au château d'eau.

Le moment était propice à cette dépense puisque en 2022, la commune n'aura plus d'emprunt à long terme en cours, hors station d'épuration mais dont le budget est en auto-suffisance et dispose d'un budget autonome, alimenté par les redevances d'assainissement.

Le potentiel d'endettement est tout à fait supportable pour la collectivité.

Normalement, une réunion publique aurait dû avoir lieu, mais crise sanitaire oblige, nous n'avons pu tenir ce type de rencontre.

Des questions, des explications plus concrètes, nous nous tenons à votre disposition pour y répondre.

Un plan de l'ensemble est exposé salle du Conseil de la Mairie.

REQUALIFICATION DU CENTRE VILLE DE BRINON SUR SAULI

Les Matériaux



Le Fonctionnement



INON SUR SAULDRE

Le Fonctionnement

-  Stationnement PMR
-  Stationnement co voiturage
-  Cheminement PMR
-  Parc de stationnement



Route de Chaon / Place de l'Église

RADARS PÉDAGOGIQUES

De nouveaux panneaux ont vu le jour sur nos bords de route : route de Clémont et route de Lamotte.



Ces radars pédagogiques ont pour but de réduire les vitesses sur des axes très fréquentés et où on peut remarquer des excès de vitesse importants mettant en danger les usagers et les piétons. Ces radars enregistrent les vitesses par plage horaire et contrôlent la vitesse dans les deux sens, alors soyez vigilants : en agglomération, la vitesse maximale est de 50 km/heure pour les véhicules légers, 30 km/heure pour les véhicules de plus de 3,5 tonnes.

Respecter ces consignes, c'est surtout vous protéger et améliorer votre quotidien.

L'installation de ces radars a uniquement pour but de vous faire prendre conscience de votre impact sur l'environnement et de sécuriser les accès au village.

Alors levons le pied, car des contrôles pourront être effectués à partir des relevés quotidiens et ceux-là risquent d'être moins pédagogiques, qu'on se le dise.

Lors de notre parution N°65, nous avons fait paraître une photo sur l'article du comité d'entraide. Cette photo a été réalisée par Jonathan Menoux dans le cadre de son activité professionnelle (Filmmaking Production). Rendons à César, ce qui appartient à César et toutes nos excuses pour l'effacement de l'auteur.

ÇA RUISSELLE !

Le code civil régit l'écoulement des eaux pluviales entre propriétés voisines.

Les terrains situés en contrebas sont contraints de recevoir les eaux provenant des terrains situés plus haut. Cette servitude ne s'applique qu'aux eaux dites « naturelles » : eaux pluviales, sources. Les eaux usées, insalubres, souillées de même que les eaux de lavage de véhicules, vidange de piscine ou encore eaux ménagères sont considérées comme des eaux usées et doivent être traitées comme telles : envoi dans le réseau d'assainissement collectif ou individuel.

Les eaux de toiture ne peuvent être écoulees chez le voisin, celles-ci doivent être déversées sur son propre terrain pour y être absorbées et se mélanger aux eaux pluviales du terrain. Les propriétaires de terrain en contrebas ne peuvent s'opposer à l'écoulement naturel et ne doivent mettre aucun obstacle entravant l'écoulement vers le bas : digue, mur, bouchage des évacuations existantes.

Des solutions peuvent être étudiées pour réduire les désagréments en mettant en place une dérivation mais les aménagements resteront dans tous les cas à leurs frais.

Article 640 et suivants du code civil : servitude d'écoulement des eaux naturelles.

ADIL: Agence Nationale d'Information sur le Logement.

ATTENTION ÉCOLES

Le panneau "vintage" a été sauvegardé avant le début des travaux de la route de Chaon.

Il sera réhabilité et mis en valeur dans le nouvel espace dédié aux enfants, dans le cadre arboré du jardin anglais où sera réalisé un espace de jeux.

En attendant de meilleurs jours, les services techniques ont pris toutes les précautions pour entreposer ce vestige qui a particulièrement résisté et marqué toute une époque d'écoliers.



LA FIBRE

Brinon fait partie de la deuxième tranche de déploiement de la fibre optique, marché public porté par Berry Fibre Optique pour une couverture assurée à 100% à l'horizon fin 2025, sous certaines conditions de faisabilité qui seront étudiées au cas par cas.

Cette deuxième tranche est entièrement financée par le délégataire soutenu par des fonds européens, l'Etat et la Région Centre Val de Loire.

Le délai de raccordement au réseau est en général de 1 mois dès réception de la demande de l'abonné, mais ce délai peut être de 6 mois via les propriétés les plus éloignées.

Le branchement est gratuit à partir du domaine public, sur les installations existantes dans la limite de 150m linéaire, tout dépassement de distanciation sera facturée 2 € le m et les travaux seront à la charge de l'abonné.

Mais nous aurons l'occasion d'être plus précis dès le commencement des travaux prévus en 2022.

Vous pourrez vérifier votre éligibilité sur le site :

www.berryfibreoptique.fr ou au 02 45 45 00 30



Pourquoi la fibre ?

La fibre permet une transmission plus rapide et plus fiable de l'image et du son permettant ainsi le transfert de fichiers lourds, des liaisons en visioconférence de qualité et fiabilité supérieures.

Avec le développement du télétravail, l'arrivée de la fibre optique sera un plus pour les entreprises du secteur et permettra à terme, l'implantation d'activités de pointe dans notre région, un attrait indispensable pour l'expansion de notre économie locale.

LA 5G

Du côté du réseau mobile, les choses évoluent également.

Brinon dispose d'une couverture de bonne qualité et avec l'arrivée imminente de la 5G, l'usage de votre smartphone ou ipod sera optimisé en qualité d'image, de son et transmission accrue.

En 1990, arrivée de la 2G, 2000 la 3G, 2010 la 4G et à partir de 2022... la 5G pour vos appels, SMS, connexion internet à la vitesse de 1.10Gbit/seconde.

La 5G n'est pas un gadget même si nous perdons un peu la notion du temps qui passe trop vite, certains seront ravis de cette nouvelle technologie.

Pourtant bien des zones dites "blanches" subsistent sur notre territoire et nous avons peut-être un peu de mal à comprendre cette course vers l'avant.

FORMATION

Dans le cadre des formations, le service technique a déjà eu l'occasion d'accueillir des jeunes étudiants pour parfaire leurs connaissances et les encadrer dans diverses tâches.

Cette fois, c'est le service administratif qui a pris le relais et à intégrer une jeune femme dans la découverte du métier de secrétaire de Mairie Métier au combien complexe et varié qui demande disponibilité, réactivité et accessibilité.

Cécile Mégret aidée par Aurélie et Sophie ont eu à cœur de lui faire découvrir toutes les facettes de leurs fonctions au sein de la Mairie.

Julie a apprécié ce stage et continue de parfaire sa formation au sein d'un organisme agréé.

Nous lui souhaitons bonne chance dans sa recherche d'embauche.

L'expérience a été enrichissante pour nous tous.



Julie, entourée de Catherine Huppe, Cécile Mégret et Denise Soulat

WEEK-END FESTIF A BRINON

Avec la commission culture de la Mairie de Brinon

TOUT JAZZ DEHORS

Organisé par la Communauté De Communes Sauldre et Sologne et l'école de musique d'Aubigny. Ces derniers nous ont offert, samedi 29 mai, un spectacle de qualité. 63 Personnes avaient pris place dans la cour de l'école élémentaire de Brinon pour écouter ce concert de 10 musiciens. Cette manifestation était normalement prévue sous le caquetoir, mais vu la crise sanitaire, la Préfecture nous a fait changer de lieu au dernier moment afin que le public soit assis en respectant les distances de sécurité.



CONCENTRATION DE VOITURES ANCIENNES

Dimanche 30 mai, plus de 90 voitures étaient présentes, placées sur l'allée des tilleuls. Certaines voitures étaient très rares, des modèles allant de 1904 à 1994, venues de Brinon, du Département, de la région, et de la région Parisienne. Un grand nombre de personnes se sont déplacées pour admirer toutes ces belles mécaniques, et beaucoup de passionnés étaient présents.

Un défilé de voitures fut organisé dans les rues de Brinon. En raison de la crise sanitaire nous avons été contraints de limiter ce défilé à seulement 15 voitures.

Après cette exposition, une trentaine de personnes prises au hasard, votèrent pour élire les 3 plus belles voitures. Le premier prix fut décerné au BOLIDE de 1904, venue de Blois, le 2^{ème} un break DYNA PANHARD de 1947 et le 3^{ème} une ALPINE RENAULT A 310.

Exposants et Public étaient enchantés par cette manifestation, très certainement renouvelée l'an prochain.



Après ces longs mois de privation, ce week-end a permis de faire revivre notre Commune.

ATTENTION ! INCIVILITÉS

Nous constatons une recrudescence de l'incivilité des maîtres de chiens !!

Bien que le dicton dise que cela porte bonheur, il est fort désagréable de marcher dedans !!

Même si on le fait du bon pied !!!

Nous remarquons depuis plusieurs semaines, des chiens accompagnés de leurs maîtres, qui tournent la tête, au moment où le chien fait sa crotte et passent leur chemin.

Trottoirs, devant de portails, pelouses des parcs, les maîtres ne ramassent pas les déjections de leurs animaux. Nous avons beau aimer ces petites bêtes, il n'en est pas moins très désagréable de marcher dans leurs cadeaux !

Pourtant, il n'est pas compliqué, d'emporter un sac et du papier ou bien une petite pelle, pour ramasser les crottes de son animal.



De plus, vous pourrez allier responsabilité et respect avec gymnastique :

- 1 – plier les genoux en gardant le dos bien droit,
- 2 – récupérer le petit ou gros tas,
- 3 – Et hop l'affaire est dans le sac !!
- 4 – déplier les genoux !

Il n'y a pas de raisons, qu'il n'y ait que votre animal qui fasse du sport !!

Nous essayons de faire passer ce message sous forme humoristique, sachez toutefois, que le fait de ne pas ramasser les déjections de son chien sur la voie publique est passible d'une amende de 35 euros, les communes étant libres d'en fixer le montant.

Vous promenez vos animaux pour leurs petits besoins ; ne faites pas subir aux autres ce que vous ne souhaitez pas subir chez vous !!

Nous vous remercions de l'attention que vous avez porté à cette lecture, à votre sens du civique et à vos responsabilités !

**A PARTIR DU
1^{ER} SEPT. 2021**

**TOUS LES EMBALLAGES
ET LES PAPIERS SE TRIENT !**

TOUS les emballages en plastique

NOUVEAU
TOUS LES EMBALLAGES PLASTIQUES

TOUS les emballages en carton et TOUS les papiers

NOUVEAU
MÊME LES PLUS PETITS EMBALLAGES MÉTALLIQUES

TOUS les emballages en métal

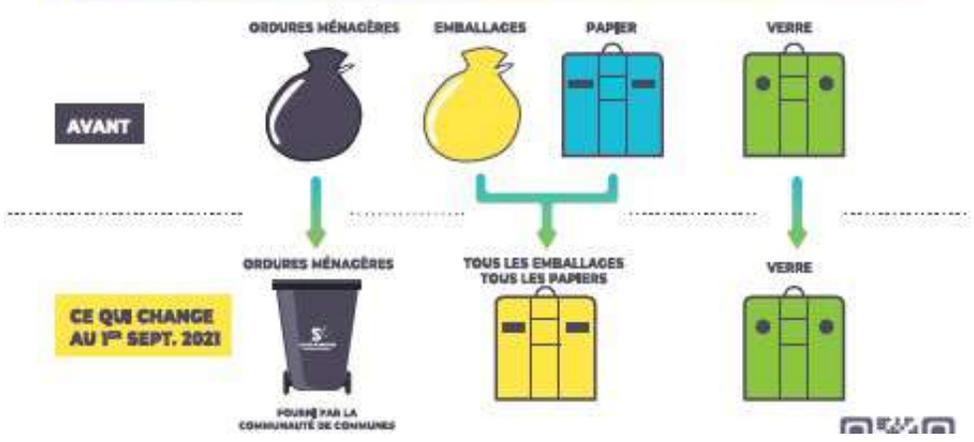
LE TRI + SIMPLE

C'est un Emballage ?
Qu'il soit en plastique en papier en carton en métal
Il va dans la colonne de tri jaune.

Inutile de le laver,
il suffit de bien le vider.

Il se dépose en vrac
sans l'imbriquer.

Les bouteilles, cartonnets et
briques peuvent être aplatis
dans le sens de la longueur.



LES P.A.V. (POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES)

Nous avons eu l'occasion d'en parler dans notre précédent journal, mais dès septembre, ce sera mis en place. Seules les ordures ménagères seront récoltées "au porte à porte". Les Jaunes (emballage, cartonnettes, plastiques, conserves, bombes aérosols....) ainsi que les Bleus (papiers, revues, journaux, prospectus...) seront à déposer ensemble dans les divers points de collecte du village au nombre de cinq. La collecte des verres demeure inchangée.

Lieux des Points d'Apports Volontaires :

- Mairie
- Place de la Jacque
- Les Pointards
- Salle Jean Boinvilliers
- Glatigny



Pour un point de vue esthétique, les conteneurs de la Mairie et place de la Jacque seront en bois, les anciens conteneurs seront remastérisés : ouverture adaptée, logo...

Des poubelles ménagères normalisées, d'une capacité adaptée au nombre de personnes, seront distribuées à chaque foyer fiscal, afin de faciliter le ramassage.

CYBER SÉCURITÉ

Face aux risques numériques, ayez le bon réflexe. Connectez-vous sur le site : cybermalveillance.gouv.fr et laissez-vous guider pas à pas.



Informez la gendarmerie qui dispose d'une cellule spéciale. Ne paniquez pas, ne répondez pas et surtout conservez les preuves qui pourraient aiguiller les recherches. Le site de cybermalveillance est un dispositif national d'aide aux victimes de cyberattaques.

Conduite à tenir en cas de cyber attaque :

- débrancher le ou les ordinateurs infectés
- ne jamais payer de rançon
- collecter les informations techniques utiles à l'enquête (adresse)
- aviser par mail à

bourges-agence@interieur.gouv.fr

Les commerces, entreprises, hôtels, gîtes et restauration faisant l'objet d'une attention particulière de la part de la Communauté de Communes.

L'enquête faite auprès des habitants de la Communauté de Communes a fait ressortir une nette préférence pour ce type de collecte et éviter ainsi une augmentation substantielle des coûts de traitement.

Les PAV ne sont pas des points de dépôts sauvages, chacun doit veiller à respecter l'environnement et en toute logique, cette nouvelle stratégie de tri devrait porter ses fruits si chacun respecte les consignes.

La nouvelle déchetterie verra bientôt le jour et facilitera les déchargements des encombrants et végétaux : plus spacieuse, plus facile d'accès, des quais de déchargement accessibles, une circulation réfléchie pour éviter les engorgements.



DU CÔTÉ DE LA COM-COM



Nançay a intégré notre Communauté de Communes le 1^{er} janvier 2021.

Tout le monde connaît Nançay, sa station de radioastronomie, ses sablés et sa galerie d'art.

Un village de 825 habitants, accueillant à l'image de son Maire, Alain Urbain.

La station, 5^{ème} plus grande du monde et 2^{ème} en Europe, à l'écoute des signaux célestes, étude des galaxies, des enveloppes d'étoiles et comètes, fait de ce village typiquement sognot un pôle de recherches important dont nous sommes fiers.

Bienvenue au sein de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne

Quelques dates:

- 1956..... implantation de 47 antennes paraboliques dédiées à l'étude quotidienne du soleil,
- 1965..... installation du radiotélescope
- 1977 144 antennes hélicoïdales coniques dédiées à l'observation de sources radio émanant de Jupiter
- 2015..... 1824 antennes pour le programme LOFAR
- 2019..... lancement de NenuFar pour l'étude de l'évolution de l'univers (Objectif : 2000 antennes) afin d'observer la naissance des galaxies, les éruptions solaires et étudier les exoplanètes.



Vous pouvez découvrir ce site et comprendre les enjeux de ces recherches en visitant le Pôle des étoiles :

www.poledesetoiles.fr

ou visualiser l'animation sur www.obs.nancay.fr

Au détour de cette visite, découvrez ce charmant village et pourquoi ne pas pratiquer un peu de sport au Parc Aventure, ou admirer les œuvres exposées à la galerie Capazza (galerie-capazza.com/fr/), située dans le parc du château, et après l'effort, le réconfort en dégustant les petits sablés de Nançay.

Consultez le site de la commune : www.nancay-sologne.fr

Cette entrée de Nançay au sein de notre Communauté de Communes (CDC) a bouleversé la composition du conseil communautaire. Brinon a ainsi perdu un élu :

Communes	Population municipale 2021	Nombre de sièges
Aubigny-Sur-Nère	5 477	12
Argent-Sur-Sauldre	2 082	4
Blancafort	1 028	2
Brinon-Sur-Sauldre	979	2
Nançay	825	2
Ivoy-Le-Pré	796	2
Clémont	715	2
Oizon	671	2
La Chapelle d'Angillon	621	2
Méry-ès-Bois	575	2
Presly	232	1
Ennordres	211	1
Ménétréol-Sur-Sauldre	208	1
Sainte Montaine	177	1
Total	14 597	36

DÉPART DE MONSIEUR MARTINAT



Au revoir Sylvain !

« Arrivé en 2006, à Clémont en remplacement du poste occupé longtemps par Monsieur Bulot, j'ai eu le privilège de m'occuper des enfants de CP/CE1 durant 14 années, au sein du RPI Brinon/Clémont créé en 1993.

Expérience au combien enrichissante, où j'ai vu défiler nombre d'enfants et accompli avec conviction, mon devoir d'instruction et d'éducation. Mes anciens élèves ont maintenant 20 ans, que de chemin parcouru...

Domicilié à Bouzy la forêt, j'ai obtenu un poste à Lorris (45) pour me rapprocher de ma famille. C'est avec beaucoup d'émotions que je quitte Clémont et j'emmène avec moi de bons moments passés avec mes élèves et mes collègues. Merci à toutes et tous pour ces belles années passées ensemble. »

L'ACCUEIL DE LOISIRS

L'accueil de loisirs a pu ouvrir pour les vacances d'hiver, fin février. Même s'il n'y a pas eu de sortie, crise sanitaire oblige, les enfants ont pu s'adonner à différents ateliers bricolage ou artistique, mais aussi à la pâtisserie.

Chaque jour, une recette était testée : éclair, muffin, cookie, cup-cake ou crêpes.... Les enfants pouvaient ramener leurs « productions » du jour à la maison afin de les faire déguster à leur famille, pour le plus grand plaisir de tous.

A la fin de la semaine, chaque petit pâtissier s'est vu offrir un trophée, confectionné spécialement par Sylvie.



EN BREF

THÉÂTRE

«Toute la troupe des Bouffonneries a le grand plaisir de vous annoncer la reprise de ses activités afin de vous présenter son prochain spectacle qui aura lieu les **19 et 20 Mars 2022.**

(Covid oblige !)

A bientôt pour ce rendez-vous inédit !»

La présidente,
Micheline Delorme

LA MAISON DE LA FORÊT

L'Association « La Maison de la Forêt et ses Habitants au Pays de Raboliot » a tenu son assemblée générale le 11 Juin 2021.

Après quelques années Dominique GIRARD, Président fondateur, passe la main à une nouvelle équipe.

Une assemblée aura lieu dans les prochains jours afin de voter un nouveau bureau.

A savoir que tous les adhérents et membres du bureau restent dans l'association.

Un grand merci pour leurs engagements et leurs contributions importantes au développement de notre « Maison de la Forêt » durant ces sept années.

LE COMITÉ DES FÊTES

Le dimanche 13 juin, le vide-grenier annuel du comité des fêtes était de retour après cette année de confinement.

Sous un soleil radieux et plus d'une centaine d'exposants, c'était l'effervescence dans notre village. Tout en respectant les règles sanitaires, les chineurs et les promeneurs étaient ravis de se retrouver.

Même les enfants ont eu la joie de remonter sur les manèges.

Tout au long de cette journée, le groupe Wilson 5 a mis de l'ambiance. Merci à la Municipalité, soutenue par la Communauté De Communes Sauldre et Sologne.

Nous espérons que nous nous retrouverons le dernier week-end de novembre pour notre 16ème Marché de Noël. Les nouvelles décorations sont prêtes !

Merci à tous les bénévoles et à bientôt.

La Présidente
Chantal Dubé et son bureau

